

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 08 octobre 2021

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni le 08 octobre 2021 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE

Absents excusés : Mesdames Carole COLAS, Catherine REYMONDOUX, Messieurs Henri CHARBONNEAU, Eric GENCE

Madame Carole COLAS a donné pouvoir à Madame Florence SERVE

Monsieur Eric GENCE a donné pouvoir à Madame Christiane PARTAUD

Madame Catherine REYMONDOUX a donné pouvoir à Monsieur Didier REYMONDOUX

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Bernard BOUROTTE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Demande de travail à temps partiel

Suite à la demande de Monsieur Stéphane Perennes, adjoint technique, sollicitant une autorisation de travail à temps partiel à raison de 90% pour raisons personnelles à compter du 1^{er} mars 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le travail à temps partiel à 90% à compter du 1^{er} mars 2022 pour Monsieur Stéphane Pérennes. Après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, les modalités de mise en place seront finalisées par une délibération.

Caution locataire

Au vu de l'état des lieux et des frais engagés pour le nettoyage de l'appartement et pour la remise en état, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas rembourser la caution de 250€ à Monsieur Jean-Pierre Laporte, locataire du 09 septembre 2019 au 1^{er} septembre 2021.

Suppression de la régie d'avances

Vu la délibération du 08/07/2011 autorisant la création de la régie d'avances pour :

-Achat de timbres pour l'affranchissement du courrier

-Contrat « Municipost » pour l'envoi du bulletin municipal,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide la suppression de la régie d'avances

L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant est fixé à 150€ est supprimée

Le fonds de caisse de 150€ est supprimé

La suppression de la régie prendra effet au 30/10/2021.

L'agence postale continuera de vendre les timbres aux particuliers.

Reprise d'une case de columbarium

Vu la délibération du 26/09/2020, décidant les modalités de reprise de concessions et de cases vides et non utilisées,

Vu la demande de Monsieur et Madame Pluquin de rachat de case acquise 900€ le 18/12/2007,

Le conseil municipal décide de rembourser à Monsieur et Madame Pluquin la somme de 864€ (10 voix pour)

Festival Sculpturama

Le festival Sculpturama (festival de sculptures en milieu rural) existe depuis 2013 sur le territoire des Gorges de Haute Dordogne. Si la commune adhère au projet, un représentant doit être désigné. Le coût pour la commune serait entre 1 000€ et 3 000€. L'œuvre choisie devient la propriété de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, 7 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, décide d'adhérer au projet et choisira un représentant au prochain conseil.

Informations diverses :

Columbarium

La commune a commandé en septembre 2 columbariums pour 9 800€HT et un banc pour 430€HT à l'entreprise Fraysse de Bort-les-Orgues. Un banc supplémentaire est offert par l'entreprise

Travaux d'aménagement intérieur de la mairie

Le conseil municipal prend connaissance des plans d'aménagement intérieur de la mairie. Le marché doit être notifié avant le 31/12/2021.

Date des élections 2022

Election présidentielle : 10 et 24 avril

Elections législatives : 12 et 19 juin

Remplacement secrétaire de mairie

Madame Hélène Delange assurera le remplacement de Madame Annie Lavaur en arrêt maladie du 16/11/2021 au 16/01/2022.

Festivités de fin d'année

Le repas de la commune pour les plus de 60 ans aura lieu le samedi 11 décembre, les colis seront distribués le samedi 18 décembre

Le repas sera préparé par Lisa et les colis par Brigitte.

Tour du lac

Dans le cadre du projet du tour du lac « itinéraire bis », Neuvic, Liginic et Sérandon doivent créer une équipe avec un chef de projet commun. Deux élus Pierre MATHES et Eric GENCE, un bénévole : Daniel MAISON formeront l'équipe pour la commune de Sérandon.

Versement du fonds européen pour la réalisation du city stade

La commune vient de percevoir le fonds européen de 50 000€ (convention signée en juin 2020) pour la réalisation du city stade.

La séance a été levée à 22h30

Le secrétaire de séance